

CDPENAF du jeudi 29 août 2024 Relevé de décisions

I) Documents d'Urbanisme

I.1 - Modification n° 2 du PLU de Venoy;

Demandeur : Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA); Avis obligatoire simple des membres de la CDPENAF

- au titre des articles L142-5 et R142-2 du code de l'urbanisme : concernant la dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCoT approuvé, pour l'ouverture à l'urbanisation de 54 ha en zone 2AUy;
- au titre des articles L151-12 et R151-26 du CU : concernant la modification des règles d'implantation en zone N, plus proches des voies de desserte.

Présentation : Communauté d'agglomération du Grand Auxerrois + M. Christophe BONNEFOND, élu dans cette structure

Résultat des votes sur la modification des règles d'implantation en zone N du PLU de Venov

avis défavorables : **2** abstentions : **0** avis favorables : **11**

L'avis rendu est favorable.

Résultat des votes sur la dérogation à l'urbanisation limitée en absence de SCOT applicable

avis défavorables : 3 abstentions : 0 avis favorables : 10

L'avis rendu est favorable.

II) ADS

II-1)-Permis de construire pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de ANNOUX

Demandeur: SCEA PLAIN

Présentation DDT, présence de M.PLAIN auditionné par la CDPENAF, échanges et vote conforme

• au titre de l'article L.111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : **0** abstentions : **0** avis favorables : **13**

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II-2)-Permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de CERILLY

Demandeur: M. Olivier BRUGGEMAN

Présentation DDT, présence de M. Olivier BRUGGEMAN auditionné par la CDPENAF, échanges et vote conforme

au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0 abstentions : 0 avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II-3)-Permis de construire pour la construction de deux hangars agricole sur la commune de CERISIERS

Demandeur: El FORGEOT Jérôme

Présentation DDT, présence de M. Jérôme FORGEOT auditionné par la CDPENAF, échanges et vote conforme

au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : **0** abstentions : **0** avis favorables : **13**

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.4)—Permis de construire pour la construction d'un bâtiment de stockage sur la commune de PARLY

Demandeur : Société LES ÉCURIES DU THOLON

Présentation DDT, le pétitionnaire ayant délégué son audition à la DDT, échanges et vote conforme

• au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : **0** abstentions : **2** avis favorables : **11**

L'avis rendu est favorable.

II.5)-Permis de construire pour la construction d'un bâtiment de stockage sur la commune de TANNERRE EN PUISAYE

Demandeur: EARL DU BRANLIN

Présentation DDT, le pétitionnaire ayant délégué son audition à la DDT, échanges et vote conforme

au titre de l'article L.111-31 du code de l'urbanisme

3 rue Monge – BP 79 89011 AUXERRE Cedex Tél : 03 86 48 41 00 avis défavorables : 0 abstentions : 0 avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.6)-Permis de construire pour la construction d'un bâtiment de stockage sur la commune de MOUTIERS EN PUISAYE

Demandeur : EARL DE LA GRAVELLE Présentation, échanges et vote simple

• au titre de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme

avis défavorables : **0** abstentions : **0** avis favorables : **13**

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

La présidente de la CDPENAF,
PETTAZZONI
Signé numériquement par PETTAZZONI
Isabelle
Isabelle
Isabelle
Isabelle
Madame Isabelle PETTAZZONI
Madame Isabelle PETTAZZONI
La directrice adjointe départementale des territoires